do mardi 100 a didro le pesò ÉWARD . 8 36



Deposé par 1 me Comulle BENARD le 1/10/24

Emplacements réservés / Projet Cazeneuve / Projet Ségla / Remarques globales

Les remarques ci-après énoncées sont factuelles, issues du bon sens, et non juridiques à ce stade

- 1. Emplacements réservés
- 2. Projet Cazeneuve
- 3. Projet Ségla
- 4. Remarques diverses

1. Les emplacements réservés (ER) pour les pistes piétonnes/cyclables référencés N°15 à 18 appellent quelques observations.

La logique veut que ces zones permettent la jonction de différents axes ou quartiers ce qui semble exact la plupart du temps. Cependant, deux emplacements réservés, notamment 17 et 18 (sud), ne relient aucun quartier, aucun axe.

1-1 Pour l'ER 17 Route d'OX:

On assiste actuellement à la réalisation d'un piétonnier par busage des fossés.

Jusqu'à présent, côté droit (en longeant le cimetière) les piétons avaient l'usage de trottoirs depuis le rond-point jusqu'au numéro 565 (et quelques mètres au-delà), puis plus rien, sauf le bas-côté très étroit et dangereux contigu avec des fossés profonds.

Une fois le busage achevé, côté droit, ils auront toujours les trottoirs depuis le rondpoint (trottoirs qui existaient déjà); puis, plus rien sur trois parcelles de champs (début route d'Ox, 3 terrains agricoles en façade au milieu d'une continuité de terrains construits, y compris en vis-à-vis, zone UC1). Les piétons descendront donc du piétonnier pour marcher sur la route environ 400 mètres, avant de retrouver le piétonnier en cours de réalisation devant les maisons, jusqu'à la sortie de Seysses.

La municipalité qui souhaite instaurer une piste cyclable sur les trois terrains désignés (emplacement réservé ER 17), ne souhaite pas, en attendant, y réaliser le piétonnier comme sur le reste de la route (au moins continuité côté droit). La discontinuité du cheminement piétonnier crée une évidente dangerosité avec une alternance du passage de celui-ci à la route, avec des bas-côtés très réduits, où les voitures vous frôlent.

Nous nous sommes opposés sur l'un de ces terrains à la création d'une servitude, puis d'un bail emphytéotique qui créent des charges lourdes pour un propriétaire sans quasiment

aucune contrepartie financière, les terrains étant classés en agricole. En créant des emplacements réservés, la municipalité force le passage et s'accroche à ces quelques mètres de piste cyclable qui ne permettront la jonction d'aucun axe existant. Et là encore, après ces quelques mètres (environ 400 m) de piste cyclable/piétonnière, il faudra regagner la route d'Ox dont les piétonnièrs nouveaux ne seront pas faits pour les vélos et engins roulants.

Quant à la coexistence de vélos et piétons sur l'ER 17, ils se retrouveront au bout d'environ 400 mètres, dans une difficulté évidente de partition quand les vélos regagneront la route d'OX et les piétons le piétonnier en cours de réalisation. Le risque de voir les vélos et trottinettes emprunter les « trottoirs » est évident avec les nuisances que l'on connaît de cette cohabitation à haute dangerosité. Il est d'ailleurs à craindre que les quelques mètres de piste cyclable en ER 17 incitent à continuer le chemin sur le piétonnier, pour les utilisateurs en engins roulants.

Pour l'absence de trottoirs sur cet emplacement, la municipalité a expliqué que le mètre linéaire de busage coûtait cher alors que la solution qui consiste à prendre une bande de 5 mètres de large aux propriétaires, à prix dérisoire (prix de l'agricole), était moins onéreuse. Une position d'autant plus inique quand on sait que seuls ces trois terrains ne sont pas passés en constructibles au fil des décennies, au milieu d'une continuité de terrains constructibles sur plusieurs kilomètres. On rajoute de l'injustice à l'injustice. Et de l'incohérence à l'injustice car des trottoirs sont absolument réalisables sur ces parcelles, en continuité avec les autres en cours, sans aucune opposition des propriétaires.

1-2 L'emplacement réservé 18 (ER 18) sud bourg

Aucune jonction n'apparaît clairement pour cette portion de piste cyclable / piétonnière. En revanche, les remarques précédentes s'appliquent sur dangers d'une portion courte (environ 250 mètres), isolée, devant ensuite regagner le flux de circulation.

2- Pour le projet quartier Cazeneuve :

Les logements prévus sont à l'heure actuelle sous-évalués car d'autres propriétaires seraient éventuellement vendeurs dans la zone et les 70 logements prévus pourraient très largement dépasser ce chiffre. Il faut d'ores et déjà anticiper.

La rue Cazeneuve, en sens unique, est déjà très encombrée, en étant régulée par un feu à sa sortie, rue Curie. La rue Curie qui dessert le collège et l'école maternelle, est-elle-même très engorgée, arrivant au rond-point de desserte vers Muret. L'afflux de logements rue Cazeneuve va aggraver les nuisances existantes.

En effet, la proximité des écoles (maternelle et primaire) crée beaucoup de passage et de circulation avec vélos et trottinettes sur les trottoirs. Sortir de sa maison ou aller à pieds chez le kinésithérapeute ou le radiologue relève de l'exploit quand on est ingambe, et n'en parlons pas quand on est âgé ou handicapé! Combien de fois avons-nous été frôlés par des trottinettes et vélos à toute allure, combien de fois y-a-t-il eu des pertes d'équilibre, des chutes... et même des injures de ces usagers illicites !

Quand on marche sur le trottoir et que l'on se déporte pour éviter les poubelles, on risque de se faire accrocher par ces mêmes véhicules dont certains sont très silencieux et s'estiment aussi prioritaires : c'est au piéton de se ranger!

L'augmentation de la population rue Cazeneuve semble donc délétère, ne serait-ce que pour l'aspect circulation, les difficultés de stationnement (les logements sociaux n'obligeant pas à prévoir deux places de stationnements) et d'autres nuisances qui ont été développées dans d'autres commentaires.

3. Pour le projet quartier Ségla :

Les mêmes remarques s'imposent en termes de circulation automobile alors que la circulation rue Boltar et route de Muret est saturée, avec un nœud au rond-point de Gascogne qui va encore aggraver la sursaturation de la rue Curie et donc, da la rue Cazeneuve.

Les deux projets Cazeneuve et Ségla sont liés par l'enfer automobile qui se profile. Les axes de dégagements des futures résidences se joignant.

4. Remarques diverses:

Dans la description des projets on lit souvent « le ou les porteur de projet ». Qui sontils ? Des promoteurs ? Par conséquent, l'intérêt public est-il vraiment la priorité de ces personnes ? Bien évidemment, la municipalité n'accepte pas toutes les nombreuses sollicitations. Mais une réflexion globale et en amont de la municipalité sur les équipements nécessaires et leur implantation semblerait plus constructive et neutre, qu'une réflexion au travers du spectre de promoteurs, qui, et ils n'en sont pas blâmables, raisonnent en termes d'intérêts personnels et non de l'intérêt général.

Peut-être est-ce déjà le cas mais cela n'apparaît pas ou est très maladroitement présenté.

Enfin, n'oublions pas que le passage officiel à plus de 10 000 habitants a des conséquences très concrètes.

Nicole, Jean et Camille BÉNARD

Habitants de la rue Cazeneuve